

# Ecole de Culture Générale Jean-Piaget

## Présentation des cursus de formation après l'ECG



## Option Santé

# ECG

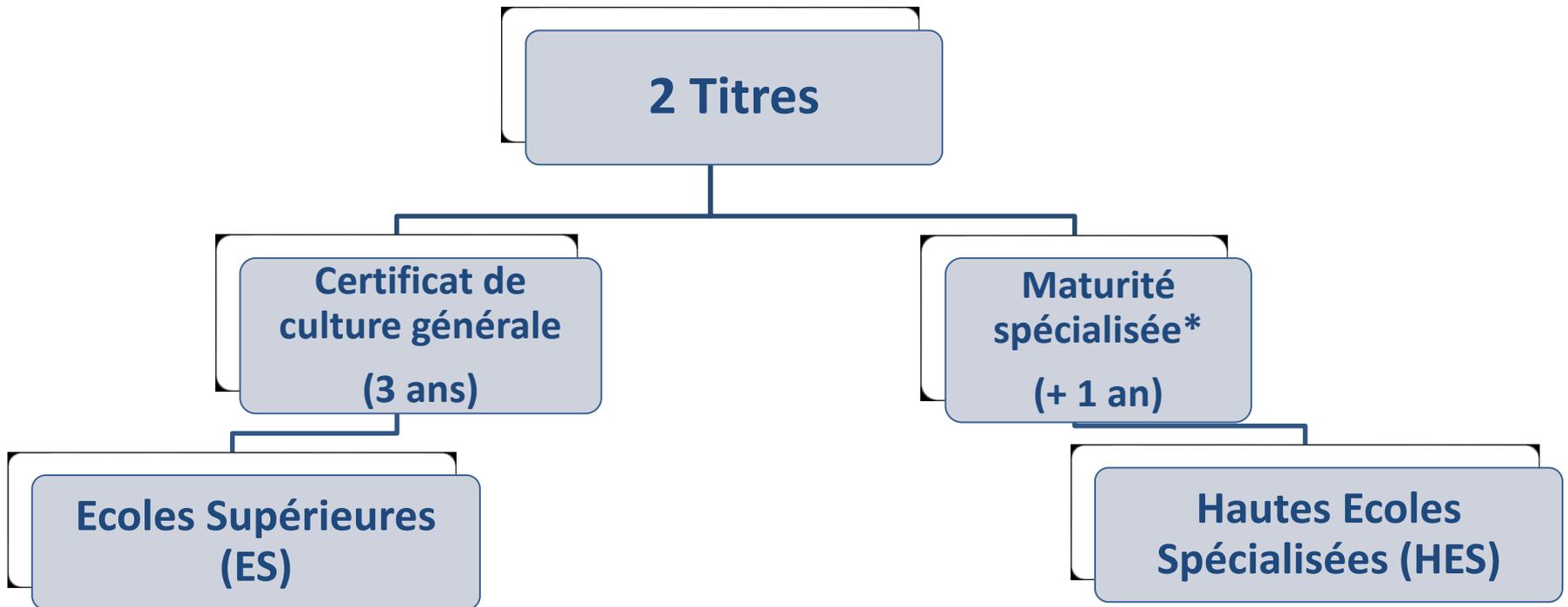
## Présentation des formations après le certificat en OS santé

- **Sans maturité spécialisée :**
  - ES
  - CFC
  - 2<sup>e</sup> certificat à l'ECGA
  - Maturité gymnasiale au COPAD
- **Avec maturité spécialisée :**
  - Haute Ecole de Santé (HEdS)
  - Passerelle DUBS (accès à l'Université)

# ECG

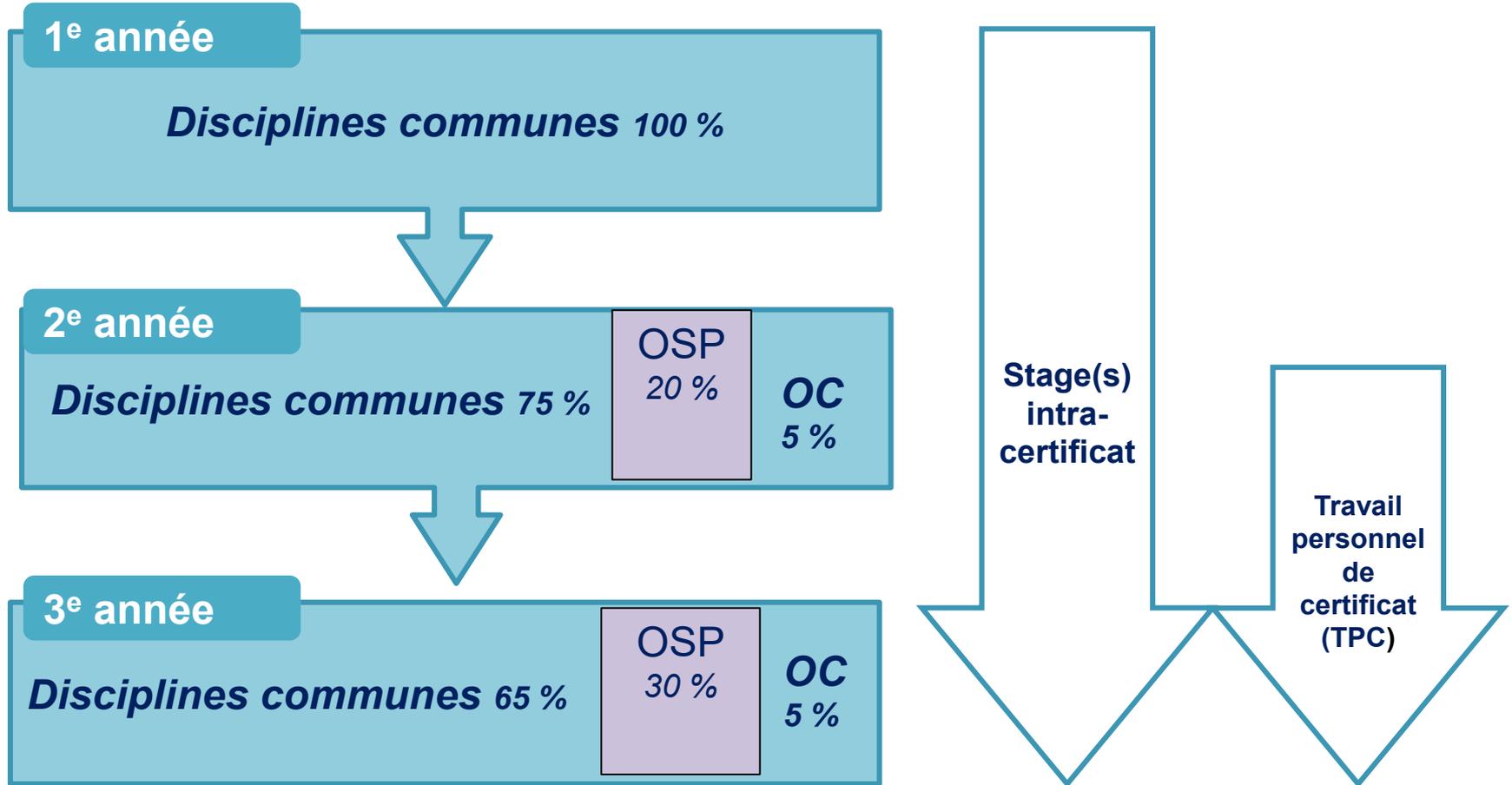
*3<sup>e</sup> voie*

*École non professionnelle*



*\* Ne donne pas accès à l'Université*

# Structure de l'ECG jusqu'au certificat



# OSP santé

## Après la 1<sup>e</sup> ou la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> année

### Certificat fédéral de capacité (CFC)

- Laborantin·e en chimie ou en biologie
- Assistant·e en soins et santé communautaire
- Technicien·ne dentiste
- Acousticien·ne en systèmes auditifs (Bienne)
- Opticien·ne (Lausanne)
- Orthopédiste (Lausanne)

## Certificat de culture générale option santé

### Ecoles supérieures (ES)

### Centre de formation professionnelle santé et social (Genève)

- Ambulancier·ère
- Hygiéniste dentaire
- Technicien·ne en analyse biomédicale
- Pédicure – podologue
- Educateur·trice de l'enfance

### Ecoles supérieures de la santé (Lausanne)

- Technicien·ne en salle d'opération

## Maturité spécialisée santé (MSSA)

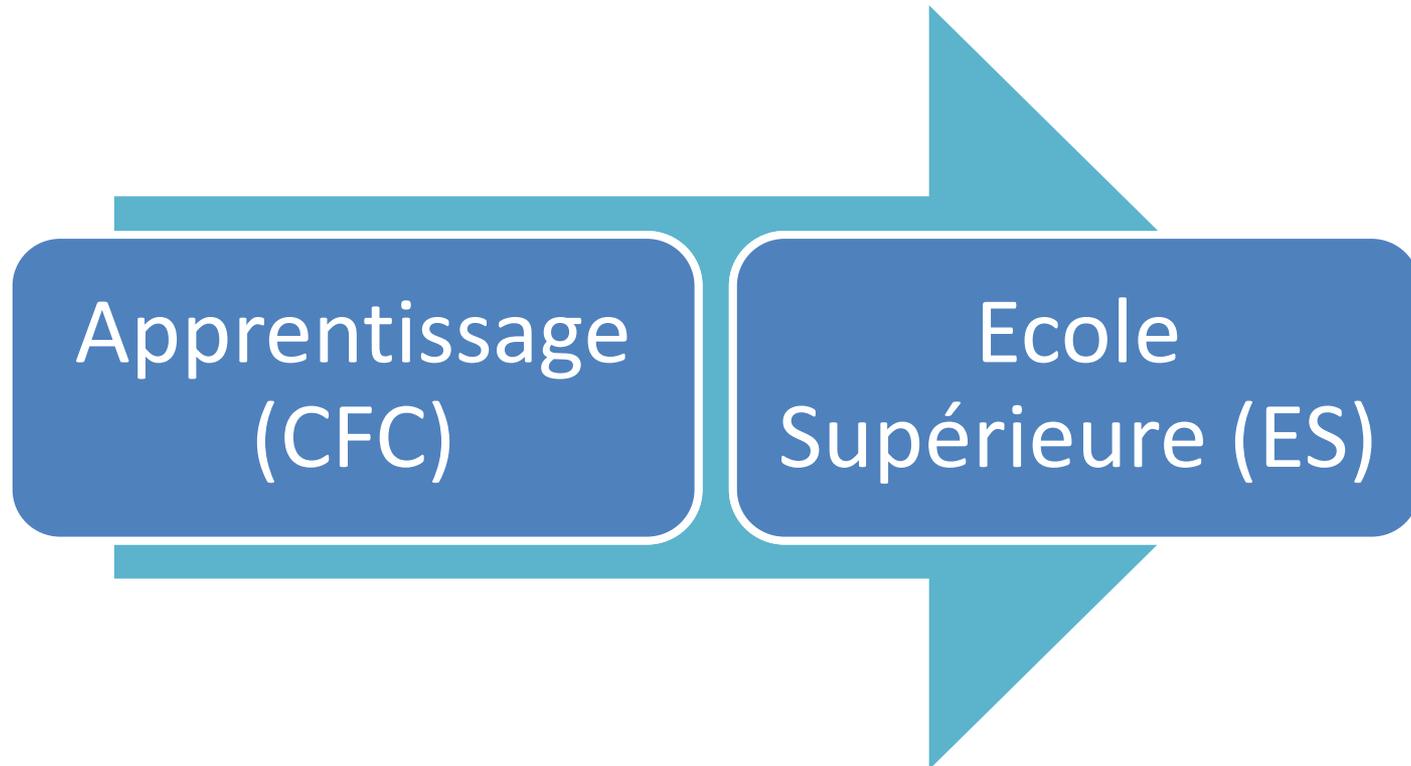
### Haute Ecole de Santé (HEdS)

- Infirmier·ère
- Sage-femme\*
- Nutritionniste-diététicien·ne\*
- Technicien·ne en radiologie
- Physiothérapeute\*
- Ergothérapeute (Lausanne)\*
- Ostéopathe (Fribourg)\*

**ilingue fr-all**

\* soumis à procédure de régulation, le titre de MSSA donne accès à la procédure

# Formations professionnelles



# Formations CFC

CFC dans le domaine de la santé : apprentissage en 3 (ou 4) ans en dual ou en école

Conditions particulières pour porteurs de certificat ECG :

Une dispense des cours et des examens dans les disciplines de culture générale

Une réduction de la durée de l'apprentissage peut être aménagée, de cas en cas, par les responsables de formation, selon :

- l'option du certificat
- le profil de l'élève
- ses résultats
- son assiduité scolaire

Conditions d'admission

- se renseigner auprès des écoles

# Formations professionnelles CFC

Exemple → admission en assistant·e en soins et santé communautaires ASSC :

- Inscriptions du 25 janvier au 4 mars 2024 via un compte e-démarches.

Renseignements sur le site internet de l'école (CFPS)

# Formations professionnelles ES

Admission en Ecole Supérieure, procédure d'admission (selon la formation) :

Toutes les formations :

- dépôt d'un dossier complet de candidature (diverses attestations)
- tests d'aptitudes personnelle et professionnelle (demi-journée)

Ambulancier·ière : 18 ans révolus et permis de conduire catégorie B

Educateur·trice de l'enfance : une année de pratique professionnelle, dont 800 heures de pré-pratique professionnelle dans le domaine socio-éducatif

**Attention aux frais de formation (taxes, tenues, matériel) : par ex. l'Ecole d'hygiéniste dentaire = CHF 1'300.- à 2'000.-, par année.**

Renseignements sur le site internet de l'école (CFPS)

# Formation gymnasiale

Un élève porteur d'un certificat ECG, quelle que soit l'option spécifique, peut enchaîner directement avec des études gymnasiales au Collège pour adultes (COPAD), appelé communément Collège du soir

La formation dure 3 ans

L'obtention d'une maturité gymnasiale permet l'accès aux études universitaires

Conditions d'admission : certificat ECG

Séance d'information : **le lundi 4 mars 2024 à 18:00**

Inscriptions : **Dossier d'inscription à déposer du 1<sup>er</sup> au 31 mars**

Renseignements sur le site : <https://edu.ge.ch/copad>

# 2<sup>e</sup> certificat à l'ECG pour adultes

Un élève porteur d'un certificat ECG peut faire un complément d'1 an dans l'option socio-éducative, dans l'option santé ou dans l'option communication-information à l'ECGA (adultes, école du soir).

Il obtient ainsi un 2<sup>e</sup> certificat ECG avec la nouvelle option spécifique préprofessionnelle et l'accès à la maturité spécialisée correspondante.

Conditions d'admission : certificat ECG

Séance d'information : **le mercredi 24 janvier 2024** à l'aula  
de l'ECG Jean-Piaget

Inscriptions en ligne: **février 2024**

Renseignements sur le site : <https://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

# La maturité spécialisée santé (MSSA)



# But de la formation

La MSSA est un titre de l'ECG

Elle donne accès aux formations bachelor à la Haute Ecole de Santé (HEdS) dans l'une des filières suivantes :

- soins infirmiers
- sage-femme, sage-femme homme
- technique en radiologie médicale
- nutrition-diététique
- physiothérapie
- ergothérapie (Lausanne)
- ostéopathie (Fribourg - formation bilingue français-allemand)

# Conditions d'admission en MSSA

Avoir obtenu son certificat ECG dans l'option santé, avec une moyenne de 4.0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique (moyenne des disciplines de l'OSP)

Avoir effectué 4 semaines de stage préalable dans les soins, dès la fin des examens jusqu'à la fin du mois d'août

Avoir obtenu la validation des 4 semaines de stages préalables

Il est important de prévoir un plan B au cas où toutes les conditions ne seraient pas remplies

# Stages préalables à la MSSA

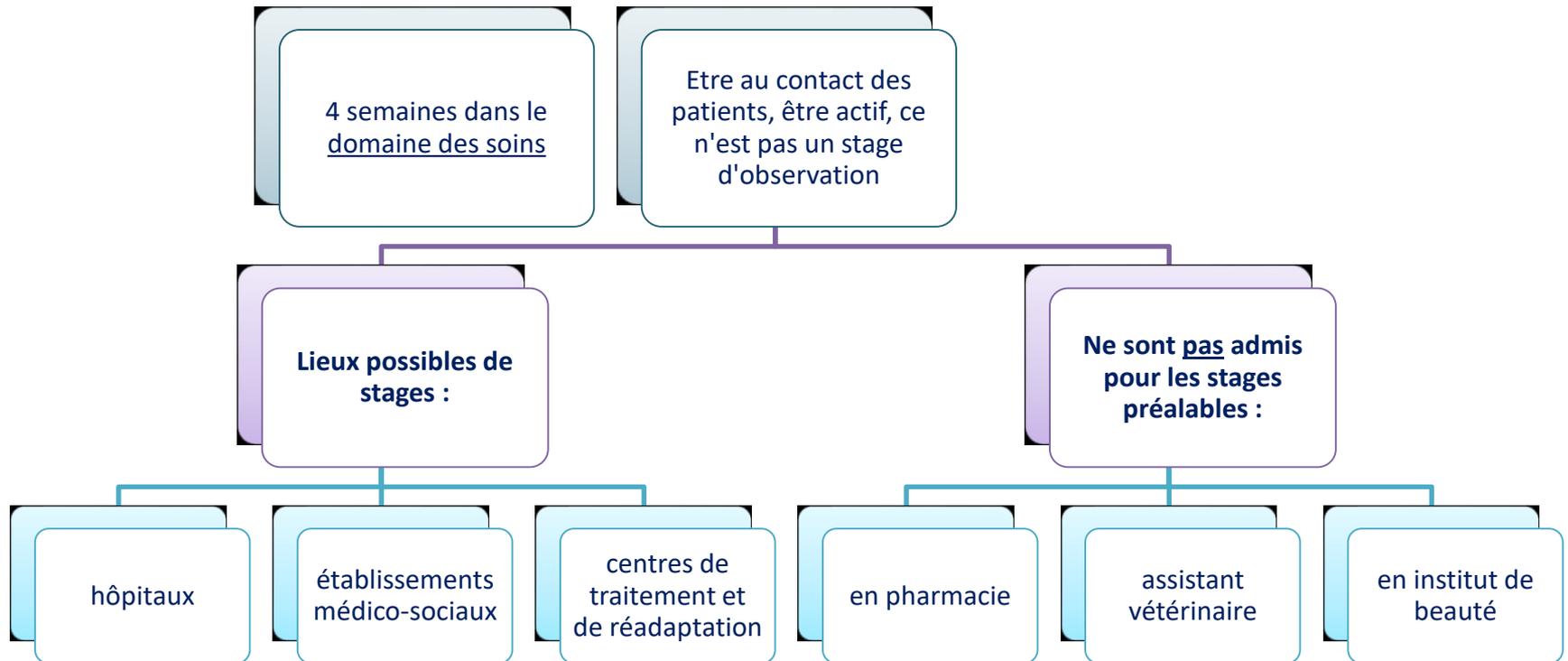
Objectifs du stage de  
4 semaines :

Faire une expérience professionnelle à plein temps dans la continuité (adaptation, endurance, aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien)

Prendre connaissance des conditions de travail en dehors d'une situation de formation

Vérifier les activités du métier sur le terrain et le projet de formation

# Stages préalables à la MSSA



# Stages préalables aux HUG

Les HUG proposent des stages pendant l'été aux élèves de l'ECG selon une procédure centralisée par les écoles.

Une information complète vous parviendra en temps voulu.

# Stages préalables à valider

Les stages préalables doivent être validés sur la base des attestations de stage ou des certificats de travail ou de salaire

- les dates précises de la durée du stage
- le taux d'activité et le nombre d'heures hebdomadaires
- et sur présentation du récapitulatif dûment rempli par les élèves



4 semaines à plein temps, 40 heures hebdomadaires,  
**non divisibles**

# Durée et contenus de la formation

La MSSA est une formation généraliste

Elle comprend des modules complémentaires à la Haute Ecole de Santé (HEdS), 32 semaines au minimum :

- Cours théoriques
- Cours d'introduction à la pratique professionnelle
- **Stage pratique de 8 semaines**, encadré par des praticiens formateurs, organisés par la HEdS
- **Expérience professionnelle de 6 semaines** dans le monde du travail au sens large, à la charge de l'étudiant
- **Travail de maturité spécialisée**

# Travail de maturité spécialisée (TMsp)

## Contenu du TMsp :

Le TMsp porte sur une problématique et une réflexion personnelle basée sur le stage effectué pendant l'année. Il est présenté sous la forme d'un dossier écrit de 12 à 15 pages (6'000 à 7'500 mots). Il est suivi d'une soutenance orale.

## Encadrement :

Le suivi du TMsp est assuré par un référent ECG et par un référent de la HEdS auxquels l'étudiant peut s'adresser pour la réalisation des différentes étapes de son travail.

## Evaluation :

Le TMsp et la soutenance sont évalués par le référent ECG et le référent de la HEdS. Le TMsp est réussi lorsque le dossier et la soutenance sont estimés « suffisants ».

# Obtention de la maturité spécialisée santé

Avoir réussi les modules complémentaires à la HEdS :

- cours théoriques et pratiques
- stage de santé (8 semaines)
- stage dans le monde du travail au sens large (6 semaines)

Avoir réussi **son travail de maturité spécialisée** avec la mention « suffisant » au moins (dossier et soutenance)

# Non-obtention de la maturité spécialisée



En cas d'échec, l'année de maturité spécialisée ne peut être répétée.

Le travail de maturité spécialisée peut être repris selon les directives prévues (**remédiation**).

# Passerelle Dubs

Tout porteur d'un titre de maturité spécialisée peut prétendre à des études universitaires, moyennant la réussite de l'examen Dubs.

La passerelle Dubs est un cours préparatoire à un examen complémentaire.



La passerelle Dubs s'adresse aux candidat·e·s qui ont :

- un projet d'études universitaires (5 ans d'études au minimum après le certificat de l'ECG)
- une solide motivation
- de très bons résultats scolaires et
- d'excellentes méthodes de travail

# Passerelle Dubs

## Disciplines d'examen :

français

allemand ou  
anglais (niveau  
B2 selon CECR)

mathématiques

sciences exp.  
(biologie, chimie,  
physique)

sciences hum.  
(histoire,  
géographie)

## Recommandations à l'admission :

allemand (niveau B1  
selon CECR)

anglais (niveau B1  
selon CECR)

bon niveau en  
français et en  
mathématiques

# Passerelle Dubs

Séance d'information : le jeudi 29 février 2024 de 18:00 à 19:00

Test d'admission : avril 2024

Renseignements sur le site : <http://www.copad.ch>

# Échéancier de la MSSA

<b>Décembre 2023</b>	Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 <sup>e</sup> année OSP santé
<b>Dès janvier 2024</b>	Recherche de 4 semaines de stages préalables à effectuer après l'obtention du certificat dans le domaine santé-social dans les soins
<b>26 février – 8 mars</b> <b>17h dernier délai</b>	Préinscription à la maturité spécialisée santé <i>Formulaire à rendre en mains propres et contre signature au secrétariat des maturités spécialisées (lundi, mardi, jeudi)</i>
<b>Juin 2024</b>	Certificat de l'ECG avec une moyenne $\geq 4.0$ dans l'OSP santé
<b>Dans la semaine</b> <b>du 24 juin</b>	Délai pour communiquer à l'ECG les détails du stage préalable qui sera effectué durant l'été 2024. Confirmation de l'admission provisoire en MSSA (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement et les documents importants liés à la rentrée MSSA seront joints à cet envoi)

# Échéancier de la MSSA (suite)

<b>Jusqu'au 16 août 2024</b>	<b>Terminer les 4 semaines de stage</b>
<b>Mardi 20 août 2024, 17:00-18:30 salle de conférence Ecole Jean-Piaget</b>	Validation des 4 semaines de stage
<b>Mardi 27 août 2024</b>	10:30 - 12:00 à l'Aula de l'ECG Jean-Piaget Confirmation obligatoire d'admission en MSSA et séance d'information
<b>Semaine du 9 au 13 septembre 2024</b>	Rentrée administrative MSSA, PRESENCE OBLIGATOIRE dans les locaux de la HEdS
<b>Lundi 16 septembre 2024 Semaine 38 à la HEdS</b>	Début des cours théoriques

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**  
**Maître-Adjoint responsable MSSA:**  
**M. Nicolas Menzinger**  
**022 388 78 91**  
**[nicolas.menzinger@edu.ge.ch](mailto:nicolas.menzinger@edu.ge.ch)**